

SOMMAIRE

Edito	p.1
<i>B. Guinot et B. Schneider</i>	
Régions	p.2
Fiche métier psychologue FPH	p.3
<i>S. Dauriac</i>	
Nouvelles de l'AEPU	p.4-5
<i>C. Jeoffrion, C. Leconte</i>	
Article 52 : suite, et vers la fin du débat... et des psychologues cliniciens ?	p.6
<i>B. Guinot, B. Schneider, G. Guingouain</i>	
Dernière réunion de la « Task Force », « Crise et Désastre » au niveau E.F.P.A.	p.7
<i>D. Szepeillak</i>	
La question de la dangerosité	p.8
<i>M. Dutoit</i>	
Formations FFPP	p.9
Bulletin de psychologie	p.10
Agenda	p.11
Librairie	p.11
Revue de presse	p.12
Appel à communications	p.13
La FFPP	p.14

Directeur de la publication
Brigitte Guinot et Benoît Schneider

Rédactrice en chef
Brigitte GUINOT
Secrétaire de rédaction
Mélanie Dupont

Comité de rédaction
Christian Ballouard,
Anne Gayral,
Madeleine Le Garff,
Marie-Jeanne Robineau,
Benoît Schneider
N° ISSN 1961-9707

FFPP
c/o J. ACCOCE
77 rue Claude Decaen - Hall 10
75012 Paris
Permanence téléphonique
le mardi après-midi
Tel/fax. 00 33 (0)1 55 20 54 29

Article 52: c'est reparti pour un tour

La première rédaction du présent éditorial se faisait l'écho du communiqué signé conjointement par le président de la SFP et des coprésidents de la FFPP et diffusé par diverses voies. Nous vous invitons à le lire attentivement (p.6). Au moment du bouclage rédactionnel de *Fédérer* l'information d'une nouvelle étape du feuilleton interminable de l'article 52 est intervenue puisqu'il est envisagé que le Conseil d'Etat n'accepte pas la dernière proposition rédactionnelle du décret (donc de l'arrêté qui le complète), l'introduction explicite du niveau master n'étant pas recevable semble-t-il sans modifier la loi.

Il reste aux services des ministères concernés et en premier lieu le ministère de la Santé l'alternative : se risquer à un nouvel exercice de style ou se résoudre à abandonner cette loi, inapplicable en raison des incohérences des articles de la loi. Ce que nous ne cessons de dire depuis 4 ans.

L'histoire du décret nous incite à être prudents sur les suites, mais ce dernier épisode permet de tirer quelques leçons :

- Une force commune d'intervention et de pression a largement contribué à faire reconnaître comme exigence le niveau master pour l'accès à la formation en psychopathologie clinique prévue pour l'obtention du titre de psychothérapeute.

- Le refus du Conseil d'Etat d'avaliser le dernier projet, s'il pose la situation en termes renouvelés (motifs identiques en avril 2007), ne doit pas faire oublier que les dispositifs de contournement du titre unique de psychologue sont en marche par les tentatives de reconnaissance de nouveaux masters.

- Le rassemblement et l'action commune sont les conditions nécessaires mais non suffisantes pour lutter contre les lobbies et les entregents des cabinets ministériels. C'est l'histoire des divisions de la discipline qui contribue à notre faiblesse.

- Permettre de contourner le titre, c'est mettre d'abord en danger les usagers de façon directe par des formations de moindre qualité puisque les conditions d'exigence de la licence, obligées pour le titre, sont ici balayées. La brèche ici ouverte offrira à terme rapide une voie royale d'accès à de nouvelles propositions de masters. Ne scions pas la branche sur laquelle nous sommes assis. C'est la psychologie clinique à l'université, c'est la recherche en psychologie et en psychopathologie clinique et l'articulation entre recherche et formation qui sont ici en danger. Le métier de psychothérapeute dont on nous assure qu'il n'est pas question, est en voie d'installation. La psychothérapie qui doit rester une des fonctions du psychologue ne sera bientôt plus qu'un souvenir...

Ne dispersons pas nos forces, donnons nous les moyens d'une action concertée. Dans notre communiqué manque la signature de nos collègues du SNP qui ont adopté une lecture plus bienveillante du projet en mettant l'accent sur ses acquis et qui ont choisi de décliner notre invitation à la poursuite de l'action commune développée ces dernières années. Nous regrettons ce raté dans la collaboration, mais force est de constater les effets délétères de la guerre des psychologues que cet article 52 est venu cristalliser. Evitons d'être nos propres fossoyeurs. Ressaisissons-nous et tentons d'y voir clair, pour qu'ensuite chacun prenne position sur ce qu'il veut être :

- un psychologue formé aux sciences humaines et à ce titre disposant d'une formation de haut niveau qui exige ouverture et élaboration critique des savoirs ?

- un psychothérapeute « maison » mâtiné de psychanalyse au rabais ou de TTC bon marché ?

- un psychologue clinicien formaté par le ministère de la santé ?

Pour nous les choses sont simples : promotion du titre unique, chercher les moyens de le faire évoluer et de l'adapter aux évolutions sociétales, décliner les formations spécialisées qui doivent l'accompagner, définir les garanties de la formation à la psychothérapie.

Ce dernier épisode nous offre la possibilité de réduire nos différences au service des valeurs que nous partageons que nous soyons universitaires ou praticiens. Essayons de concerter au mieux cette action indispensable à l'aboutissement de la reconnaissance d'une identité claire du psychologue dans sa fonction de psychothérapeute dont *l'usager* doit être le bénéficiaire.

B. Guinot & B. Schneider



ACTIONS DU BUREAU DE LA COORDINATION

REGIONALE GUADELOUPE

ANNEE 2008-2009

Le nouveau bureau de la coordination régionale Guadeloupe a le plaisir de vous présenter **une partie de ses engagements** dans diverses actions pour l'année 2008-2009.

Selon deux axes précis des actions seront menées en direction des professionnels psychologues et autres catégories professionnelles ainsi qu'en direction du grand public.

La publication de l'annuaire des psychologues

Deux collègues coordonnent leurs actions pour ce projet d'édition du premier annuaire professionnel des psychologues exerçant sur le département de la Guadeloupe.

Les recherches pour le recueil des informations ont nécessité la sollicitation de la DSDS pour l'accès à la liste ADELI, l'ApsyG, les psychologues démarchés par téléphone, les établissements publics et privés de l'enseignement, de la santé, etc. Il convient de recueillir l'avis du CLIN pour les questions législatives de diffusion des informations.

La publication de l'annuaire est prévue pour le début de l'année 2009. Des exemplaires sont prévus pour les institutions qui auront accès aux coordonnées des psychologues tant en libéral qu'en institution et ceci dans les divers secteurs d'activité.

Formation

La coordination Guadeloupe qui se veut dynamique a entrepris dès le vendredi 24 octobre et le samedi 25 octobre, un partenariat avec l'association Hôpital 2000 et l'ARH pour ouvrir **2 jours de formation sur la « prise en charge de la douleur et les soins palliatifs »**.

Tout sujet devant être considéré dans sa globalité, cette formation avait pour but de réunir médecins, kinésithérapeutes, infirmières (iers), pharmaciens et psychologues, pour une harmonisation des connaissances tant sur le plan somatique (la pharmacopée et sa bonne prescription) que sur le plan psychique (les retentissements psychologiques des douleurs aiguës et chroniques). Cette formation pluridisciplinaire a eu le mérite de faire travailler les professionnels ensemble quels que soient leurs secteurs d'activité (oncologie, pédiatrie, psychiatrie, soin de suite et réadaptation, pédopsychiatrie, neuropsychologie, ressources humaines,...).

Colloque

La coordination Guadeloupe s'associe avec la clinique « les Nouvelles eaux Marines » dans l'organisation d'un colloque Médico-Légal les 24 et 25 novembre 2008 sur le thème

« le traumatisme crânien en Guadeloupe » – du sanitaire au médico-social -

Seront développés autour du sujet traumatisé crânien les aspects juridiques, médicaux, psychologiques, d'assurance, environnementaux, familiaux dans le contexte social et culturel de la Guadeloupe.

A suivre.....

guadeloupe@ffpp.net

DERNIER APPEL



La Coordination Régionale **Limousin** organise à partir de janvier prochain un nouveau groupe d'analyse des pratiques, à destination de tous les psychologues désireux de réfléchir de façon collégiale. Ce groupe sera animé comme le précédent par Françoise Périn-Dureau, psychologue à Lyon. Il est grand temps de s'inscrire afin de finaliser le groupe et toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Sylvie Dauriac, soit par tél (05 55 36 14 11), soit par courriel (s.dauriac@wanadoo.fr).

limousin@ffpp.net

R E G I O N



AQUITAINE Pau.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFPP Aquitaine aura lieu le mardi 9 décembre 2008 à 20h30, salle 605 du complexe de la République, 64000 Pau.

Ordre du jour : Élection du nouveau bureau

aquitaine@ffpp.net

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

ORGANISATION



Rejoignez la FFPP



COLLOQUE MEDICO-LEGAL
24/25 NOVEMBRE 2008
La Creole Beach Hotel GOSTIER

Le Traumatisme CRANIEN EN Guadeloupe
Du sanitaire au médico-social

Qui suis-je? Médical Réinsertion
Justice Assurances Famille

Organisé par LA CLINIQUE LES NOUVELLES EAUX MARINES

FICHE METIER PSYCHOLOGUE FPH

A ce jour nous n'avons eu aucun retour des propositions faites par la FFPP et ce malgré plusieurs relances. Nous avons eu connaissance début septembre de la réactualisation de cette fiche métier et avons proposé au SNP de croiser nos propositions, ce dernier n'a pas souhaité élargir à d'autres organisations cette mise en lien des propositions dans la mesure où il est engagé avec la DHOS depuis 2003 dans ce domaine.

Inutile de dire que notre inquiétude est grande et nous risquons fort dans les mois à venir de voir mis à mal le cadre de travail du psychologue dans la FPH dont cette fiche métier, rendait compte de manière plutôt intéressante et qui n'avait été possible que grâce à la concertation des psychologues à l'époque. La profession risque donc de payer une fois de plus le prix fort de sa division.

B. Guinot

FICHE METIER PSYCHOLOGUE FPH

La FFPP a pris connaissance courant septembre du projet de réactualisation de la Fiche métier « psychologue » au sein de la DHOS, au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Après avoir sollicité Anne DARDEL, chargée de ce dossier, nous avons pu travailler sur la fiche telle que présentée et lui retourner un document présentant le fruit d'un travail collectif des psychologues de la FPH de la FFPP.

Il nous est apparu assez étonnant que soit déjà remaniée une fiche datant de seulement 2004.

Je vous livre un aperçu des modifications prévues dans ce nouveau document, alors même que la comparaison avec l'ancienne fiche est malaisée, du fait de nombreuses modifications des formulations. Cependant, on peut noter plusieurs éléments significatifs repris dans l'ordre d'apparition dans les diverses rubriques :

Autres appellations :

Introduction d'appellations telles que : « psychologue clinicien », « du travail », , psychologue.....

Activités :

Disparaissent:

- la notion de construction et de mise en œuvre de dispositifs d'intervention à visée **préventive** ou **curative**,
- **les psychothérapies**,
- **l'intervention auprès des équipes pluridisciplinaires** (formation, soutien, groupe de paroles...),
- la **dimension groupale** possible de la prise en charge,
- les dimensions de **recherches, d'enseignement et de formation** associées à celles d'études et de travaux de synthèses qui sont mentionnées.

Quelques ajouts :

- la spécification récurrente, à chaque ligne, de la limitation du champ d'action « **en fonction d'un domaine d'intervention** »,
- l'introduction de la notion d'**accueil**, tant vis-à-vis de stagiaires et d'étudiants autres que psychologues, que vis-à-vis des personnes en général.

- introduction aussi de la notion de « **soins** » (référence explicite au domaine de la santé),
- enfin, modification de la notion de « conduite d'entretien » remplacé par « tenue d'entretien » qui enlève indéniablement une dimension dynamique à la prise en charge du psychologue.

Savoir-faire :

- disparition notable des notions de **formalisation et de transmission des savoirs professionnels**,
- ajout de la notion d'**audit de l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation**, (en référence probable avec le champ du travail),
- ajout d'une dimension pour le moins pragmatique et en accord avec la normativité ambiante « **conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe** » (là où la téléologie vient remplacer la déontologie...).

Connaissances :

- disparition du domaine de l'éthique et de la déontologie,
- ajout de la psychologie générale, niveau approfondi,
- baisse de compétence pour : psychologie des âges de la vie et bilan psychologique, compétences,
- augmentation de compétence pour : psychologie clinique et psychopathologie, sciences de la communication.

Tendances d'évolution du métier :

Ajout de l'idée d'une plus grande sollicitation de l'intervention des psychologues en cas de crise nécessitant une forte réactivité.

Spécificités dans le métier :

Ajout de spécificités jusque là non mentionnées : Neuropsychologue, pédopsychologue.

Disparition des conditions particulières d'exercice du métier, à savoir :

- autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention,
- actualisation permanente des connaissances, travail sur son implication personnelle.

Au final, l'ensemble apparaît un peu brouillon et rend compte d'une volonté manifeste à la fois de reconnaître des spécificités de domaines d'intervention mais aussi, par là même, de cantonner les psychologues dans des tâches de plus en plus exécutives et limitées, où la dimension subjective tant des usagers que des professionnels tend à être gommée au profit d'une pseudo efficacité pragmatique.

Nous attendons pour l'heure un retour sur les propositions que nous avons formulées au sujet de cette fiche métier, afin de pallier une dérive certaine de la place des psychologues eu égard à leurs missions spécifiées dans le décret du 31 janvier 1991 et à leur statut de cadre A.

S. Dauriac,
psychologue, titulaire de la FPH.

Cher(e)s Collègues « AEPUIstes »
et/ou Psychologues, bonjour !



Nouveau bureau de l'AEPU, nouvelle co-direction de la FFPP, et aussi... nouveau mode d'échanges avec nos adhérents ! Les choses vont vite, d'aucuns diront de plus en plus vite, nous en sommes conscients, nous qui tentons autant que faire se peut de continuer à nous tenir au plus près des réformes en cours, malgré nos charges accrues au sein des universités (vous avez dit « publication » ?), de vous en informer et d'échanger régulièrement avec vous lors de nos AG, lors des réunions que nous organisons avec les correspondants locaux AEPU, avec les directeurs (trices) d'UFR et de départements. Nous montons des groupes de travail et de réflexion, tels que la Commission Recherche, la Commission Métiers et Carrière, la Commission Déontologie, la Commission Pédagogique en charge du dossier VAE, Europsy, nous vous proposons des publications (*Nouvelles de l'AEPU*, Panorama des Masters en Psychologie, Annuaire des Enseignants-chercheurs de psychologie, Annuaire de la recherche, etc.), nous organisons des Colloques (notamment les *Journées pédagogiques* organisées tous les deux ans de 1990 à 2002). Rappelons que l'AEPU est en effet la seule Association de tous les Enseignants-chercheurs en psychologie, toutes spécialités confondues, permettant de vous représenter au sein de la FFPP et auprès des organismes de tutelle. Nous croyons à la nécessité du travail dans la diversité et le rassemblement pour répondre au mieux à nos tâches d'enseignement et de recherche. Voici donc l'une des raisons pour lesquelles nous vous proposons pour la première fois (et pour d'autres nombreuses à venir !) notre page mensuelle des *Nouvelles* incluse dans le *Fédérer* que vous recevez en tant qu'adhérent AEPU, et disponible aussi, bien sûr, sur le site de l'AEPU. Cette page nous permettra ainsi d'être au plus près de vous, et de manière plus régulière. Plusieurs d'entre vous, anciens ou nouveaux « AEPUIstes », ont en effet souvent exprimé le regret de ne pas être suffisamment, et surtout rapidement, informés. L'autre raison principale est le fait que cette page, qui paraît dans un support à destination de psychologues qui souhaitent se fédérer, concrétise le rapprochement que nous souhaitons réaliser avec les professionnels de terrain et contribuera ainsi, nous l'espérons, à combler ce qui est encore trop souvent vécu comme un fossé entre les « praticiens » et les « théoriciens ». En accord avec tous ces arguments, nous vous proposons donc notre première page mensuelle et vous en souhaitons bonne lecture.

Renouvellement du bureau de l'AEPU (AG du 14 juin 2008)

L'ancien président (Benoît Schneider) ayant été élu co-Président de la FFPP, le bureau actuel est renouvelé avec quelques mois d'avance. Il est désormais composé de :

Présidente : Claire Leconte, Professeur, Université Lille 3 :
claire.leconte@univ-lille3.fr

Secrétaire : Christine Jeoffrion, Maître de conférences, Université de Nantes : christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

Trésorière : Ophélie Carreras, Maître de conférences, Université de Toulouse : carreras@univ-tlse2.fr

L'ancien bureau remercie les adhérents de lui avoir fait confiance pendant ces quatre dernières années.

Organisation du vote concernant la réglementation du Code de déontologie des Psychologues

L'AEPU a participé activement, notamment par l'intermédiaire de ses correspondants locaux, à l'organisation du vote sur la question de la réglementation du Code de déontologie des Psychologues. Elle présentera, lors du CAF de la FFPP du 6 décembre prochain, les résultats des votes de ses adhérents qui ont été dépouillés le 21 novembre 2008, comme cela avait été annoncé.

Collectif des stages

L'AEPU est présente dans toutes les réunions que le « Collectif sur les stages » organise sur la question de la gratification des stages (cf. *Fédérer* n°39 p. 6) et est co-signataire des courriers envoyés aux Ministres. Elle entend faire prendre en compte la spécificité de la profession et des terrains de stage qui accueillent de moins en moins nos étudiants par faute de pouvoir les rémunérer.

Obtenir le Master "Mention Psychologie" par la voie de la VAE : sous quelles conditions ? Réflexions autour de la proposition d'un référentiel de compétences.

La VAE en quelques mots et en quelques chiffres (Rappel)...

Le principe de validation d'acquis est celui d'une mise en adéquation entre le parcours scolaire, professionnel et personnel d'une part, et les connaissances, compétences et aptitudes attendues d'une formation, pour en permettre l'accès et/ou la certification d'autre part. La Validation des Acquis existe depuis le décret de 1985. Mais en 2002, la loi de modernisation sociale est allée plus loin dans la prise en compte de l'expérience de l'individu, puisque désormais, l'expérience personnelle, salariée ou non, peut être prise en compte pour la délivrance de tout ou partie d'un diplôme. En 2006, 1 842 diplômes ont été octroyés par la VAE dans l'enseignement supérieur (soit + 11,3 % par rapport à 2005). Nous soulignerons enfin que dans le contexte de la réforme LMD, les Masters sont très recherchés...

L'objectif premier de notre travail était de proposer des outils d'aide à la décision aux jurys VAE des universités pour l'octroi de diplômes en psychologie, avec proposition d'un référentiel de compétences pour les niveaux Licence et Master. C'est chose faite pour la Licence (Rapport publié en décembre 2005, Présentation lors des *Entretiens de la psychologie* organisés par la FFPP en 2006). Le travail est en cours de finalisation pour le Master. Une proposition de référentiel a été présentée lors des *Entretiens francophones de la psychologie* organisés par la FFPP les 3-5 juillet 2008 (Christine Jeoffrion et la Commission pédagogique-VAE de l'AEPU élargie aux autres organisations).

L'intérêt actuel de la démarche est triple. Il constitue une aide certaine pour les candidats à la VAE, mais aussi pour les enseignants-chercheurs qui participent à l'étude des dossiers et aux jurys, et qui construisent des projets de formation, et plus largement par rapport au contexte actuel (harmonisation européenne, évaluations à venir, mobilité croissante des étudiants, discussion autour du titre de psychothérapeute...).

Le travail inter-organisationnel se poursuit avec les organisations déjà présentes pour le travail sur la Licence (AEPU, FFPP, SFP et SNP) auxquelles se sont rajoutées l'AFPTO et l'AIPCC. Toutes ces organisations soutiennent une position commune :

- Le Master « Mention Psychologie » ne doit être délivré par la VAE qu'à titre exceptionnel, et seulement à des candidats titulaires d'une Licence de psychologie.
- Le jury doit être composé majoritairement d'enseignants-chercheurs en psychologie et de psychologues.

Une analyse de contenu des documents existants et l'enquête nationale que nous avons réalisée auprès de tous les directeurs et directrices de Master « Mention psychologie » nous ont amenés à proposer un référentiel unique comprenant deux rubriques : les « connaissances » et les « compétences ». Ce référentiel va leur être envoyé afin qu'ils l'amendent avant diffusion plus générale.

Notre groupe de travail entend contribuer à une plus grande harmonisation des pratiques de VAE dans les universités afin de sauvegarder des diplômes de qualité et un « vrai » titre de psychologue.

Invitation à notre prochaine Assemblée générale

Nous avons l'habitude d'inviter les Directeurs(trices) d'UFR et de départements à une réunion la veille de nos Assemblées Générales, et les Correspondants locaux de l'AEPU à une autre réunion cette même veille d'AG, de manière à réaliser un état des lieux des problèmes rencontrés dans les universités, et de discuter ensemble des questions en cours de traitement et des réflexions à initier au sein de notre association.

Cette année, nous avons fait le choix d'une AG en deux temps : un premier temps (9 h-10 h) réservé aux adhérents de l'AEPU, et un second temps (10 h-13 h) « ouvert à tous ». Il nous a en effet semblé essentiel en ces temps bousculés de permettre un échange plus large entre les participants et d'éviter les redites entre les diverses réunions.

L'Assemblée Générale « ouverte » se tiendra donc le same-

di 13 décembre 2008 à l'Institut de Psychologie (Boulogne-Billancourt) en présence du Conseiller scientifique pour la psychologie à la DGES, Daniel Gaonac'h. Sont aussi invités les deux co-Présidents de la FFPP (Benoît Schneider et Brigitte Guinot), le Président de la SFP (Gérard Guingouain), le Président CoFraDeC *Europsy(1)* (Roger Lécuyer) et Jean-Luc Viaux (pour son texte sur une charte d'enseignement).

Nous comptons sincèrement sur votre présence nombreuse, les changements en cours à l'université sont importants et n'épargneront pas la psychologie. L'AEPU doit représenter une force d'actions nationalement reconnue pour toutes les questions d'enseignement et de formation en lien avec la recherche. C'est pour partie le nombre de ses adhérents qui lui permettra de tenir ce rôle, mais aussi leur implication dans les actions à mener en tant que membre de la FFPP.

Avec nos sentiments associatifs et militants,
Pour le bureau de l'AEPU,
C. Jeoffrion
C. Leconte

(1) CoFraDeC Europsy : Comité Français de Délivrance de la Certification Europsy

**ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
DE PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS**
71 Avenue Vaillant, 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex
<http://www.aepu.org/sommaire.php3>

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.E.P.U.

Samedi 13 décembre 2008
Institut de Psychologie - 9 h - 13 h (Amphi Anzieu)

Ordre du jour de l'AG statutaire (9 h - 10 h) :

1. Approbation du relevé de décisions de l'AG du 14 juin 2008
2. Vote sur les nouveaux statuts et le règlement intérieur
3. Vote sur le budget
4. Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie et premières analyses (point qui sera rediscuté en AG ouverte)
5. Compte rendu du travail des Commissions
6. Informations sur la communication (Site, Nouvelles, Publications)
7. Questions diverses

Ordre du jour de l'AG « ouverte » (10 h - 13 h) :

1. Présentation des résultats du vote sur le code de déontologie et discussion
2. Remise à jour des annuaires des laboratoires et/ou des enseignants-chercheurs. Collaboration avec la SFP
3. Mise en place de la LRU dans les universités : point particulier sur la constitution et mise en place des comités de sélection
4. Discussion sur la liste des revues AERES/CNRS/CNU
5. Informations issues du Collectif sur les stages
6. Point sur Europsy
7. Place de la psychologie dans les Masters d'enseignement, et informations sur les discussions du groupe de travail sur la formation des futurs psychologues de l'éducation et psychologues scolaires
8. Réflexions autour d'une charte de l'enseignement de la psychologie
9. Questions diverses



Un nouveau projet de décret et d'arrêté et de cahier des charges de l'article 52 est actuellement examiné. Personne ne sait aujourd'hui ce qui sera retenu. La FFPP et la SFP dans une analyse conjointe ont souhaité faire connaître aux autorités concernées leur analyse de cette nouvelle version.

Pour consulter le projet de décret et d'arrêté

http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&task=view&id=132&Itemid=107

Le 24 novembre 2008

Article 52 : suite, et vers la fin du débat... et des psychologues cliniciens ?

La nouvelle version du décret et de son arrêté (cahier des charges) est en voie d'être publiée. Il est probable qu'elle connaîtra encore des modifications, mais il l'est tout autant que nous touchons aux derniers épisodes d'un feuilleton aux multiples rebondissements.

Nous nous sommes d'abord montrés satisfaits des exigences d'accès à la formation en psychopathologie clinique prévue pour l'obtention du titre de psychologue et spécifiées dans le cahier des charges (article 4) puisque le candidat doit être titulaire d'un diplôme de master et que l'on peut voir dans ce texte la reconnaissance de la capacité des psychologues à mettre en place des psychothérapies. Mais les ambiguïtés et les glissements de la suite du texte démontrent à l'envi que le projet favorise toutes les voies d'accès pour contourner le titre de psychologue et autorise à créer à terme diplôme spécifique et nouveau métier.

Si le décret (article 1) exige « l'attestation de l'obtention de l'un des diplômes (...) permettant de faire usage du titre professionnel de psychologue », formulant l'exigence implicite de l'ensemble des dispositions réglementaires qui encadrent le titre de psychologue, l'article 4 de l'arrêté relatif au cahier des charges exige du candidat qu'il soit seulement « titulaire d'un diplôme de master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse ». Il n'est donc plus question que d'un master (et non plus de licence exigée pour l'obtention du titre) et on voit apparaître dans le dispositif la « mention psychanalyse » : le seul diplôme en France qui corresponde à cette définition est celui de M. Miller (Paris VIII), auquel peut postuler tout titulaire d'une licence (littéraire ou scientifique) dans un domaine compatible avec le master et dont la présentation indique clairement qu'il ne s'agit pas d'une formation professionnelle. Tout le monde ne dispose pas des entrées de M. Miller au Ministère de la Santé. Mais l'idée de création de master de psychanalyse de même souplesse germera vite ailleurs...

La baisse d'exigence de qualité de formation est renforcée par la déqualification des conditions d'encadrement du stage pratique, revues à la baisse par rapport au projet initial puisqu'aucun critère précis n'est retenu pour définir la fonction de maître de stage, les modalités d'encadrement étant simplement « validées par le responsable de la formation ». Les conditions d'encadrement du stage apparaissent donc en deçà du niveau d'exigence retenu pour disposer du titre de psychologue.

Concernant l'applicabilité des textes, la référence à la notion de « psychologue clinicien », qui n'a aucune base légale, et qui renvoie à des dispositifs de formation très divers tant dans leurs intitulés, dans leurs contenus théoriques que dans leurs exigences de stage, va rendre extrêmement complexe, voire ingérable les décisions des commissions régionales. Elle va ensuite exiger pour

l'avenir une clarification des parcours et des intitulés dont les effets sur les habilitations futures vont être majeurs.

La loi visait essentiellement la protection des usagers des dérives idéologiques et sectaires. Elle visait cette protection par la capacité des étudiants à faire preuve d'analyse critique et de discernement quant aux modèles théoriques et pratiques en psychopathologie et en psychothérapie. Cette garantie repose sur deux points : la définition des contenus de formation et le contrôle exercé sur le respect de ces contenus. L'un et l'autre sont battus en brèche.

Comment peut-on encore penser au vu des alinéas III et IV de l'article 2 de l'arrêté du cahier des charges qu'ils soient respectés ? En permettant à l'enseignement de ne développer à hauteur de 75% qu'un seul modèle théorique (en psychopathologie et en psychothérapie) et en laissant aux 25% le soin d'une « confrontation des différentes théories psychopathologiques », la loi ne fait rien d'autre que conforter les lobbies, quels qu'ils soient, aviver les débats théorico-idéologiques et leurs pré-carrés et fragiliser le public qui se retrouve une fois de plus otage de considérations politiques. C'est le tapis rouge déroulé vers l'institutionnalisation avancée des clivages dans lesquels s'enferme la discipline. C'est donner raison à ceux qui voyaient dans la confrontation des pratiques l'expression d'une formation de bas niveau impropre à garantir quelque compétence que ce soit dans le domaine considéré.

L'absence de garantie nationale quant au contrôle de la formation vient renforcer cette politique du contournement et vient accentuer les risques de monolithismes théoriques voire de dérives sectaires. Les dossiers des formations doivent être traités par des instances régionales : c'est à la fois l'homogénéité des niveaux et le respect des contenus et de la diversité des orientations théoriques qui sont ici à nouveau particulièrement exposés. Pas besoin d'être devin pour imaginer comment le fonctionnement de ces instances sera le reflet des groupements « psy » régionaux. C'est pour cette raison qu'il avait été envisagé de prendre en compte l'avis de l'AE-RES (des dispositifs alternatifs pouvaient être envisagés) pour l'habilitation des formations. Le ministère de la santé n'a pas voulu de contrôle national et il porte ici la lourde responsabilité des risques encourus. Si des garanties partielles subsistent concernant les masters de psychologie, qui continueront à relever d'habilitations nationales, la voie est ouverte à des formations non soumises à des exigences dont le ministère semblait avoir compris la nécessité. Au final, c'est le respect du principe de la cohérence entre la délivrance d'un titre national et le contrôle national de ce titre qui est balayé. Par ailleurs, le ministère de la santé, qui depuis des années affirme de manière récurrente sa volonté de former les psychologues cliniciens, trouve ici le moyen de fragiliser, voire de se débarrasser à terme du psychologue dans le cadre du titre unique, largement aidé en cela par certains initiateurs du plan de « sauvetage » de la clinique en France. C'est à terme toute la formation et l'articulation entre formation et recherche universitaire qui sont mises à mal.

Ce nouveau projet est donc la victoire des partisans de la formation au rabais, dans une démarche anti-scientifique, puisque évitant toute réelle confrontation de points de vues théoriques et de méthodes. Ce projet porte en germe de graves risques pour les usagers, pour la psychologie, pour les psychologues.

B. Guinot & B. Schneider
Co-présidents de la FFPP
G. Guingouain
Président de la SFP



Dernière réunion de la « Task Force » « Crises et Désastre » au niveau E.F.P.A.

A la fin du mois d'octobre, s'est tenue l'une des rencontres biannuelles de la « Task Force Crises et Désastres » organisée par l'EFPA à laquelle la FFPP était présente. L'habitude de travail d'une dialectique européenne conduit à un tour de table riche d'échanges pour tous sur l'actualité de chacun. Nous retiendrons la contribution de la Finlande prononcée par Salli Saari. Elle nous fit ainsi part de deux événements qui marquèrent la population finlandaise. Il y eut un accident de bus meurtrier et un sinistre épisode avec un jeune adulte armé, âgé de 22 ans et qui fit irruption dans une classe en tirant à bout portant sur les jeunes et l'enseignant présents.

Dans le premier cas, il s'agissait de la mise en place de l'aide psychosociale consécutive à l'accident d'autobus du 19 avril en Espagne, à Malaga. Quarante neuf vacanciers finlandais furent impliqués dans cette tragédie, avec neuf morts et dix sept blessés graves. La mobilisation des psychologues Finlandais se fit très rapide par l'intermédiaire de la Croix-Rouge nationale qui appela notre coordinatrice de la task force Salli Saari à minuit. A deux heures du matin, les premiers vacanciers présents lors du désastre, mais non touchés, reviennent. Ils ne demandent aucune aide. A quatre heures du matin, des psychologues avec les familles des victimes restées sur place partent. Le rapatriement se fait en plusieurs temps, et ce, en fonction de la gravité de l'état de santé des victimes. Le dernier affrètement est réalisé avec les personnes les plus touchées et l'avion fut d'ailleurs transformé en ambulance volante à partir de ce moment-là.

Cette expérience fut marquante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau des médias. Les victimes et les familles ne souhaitaient nullement ce contact et tout fut mis en place dans le protocole pour que cette demande soit respectée. Celui-ci semble avoir eu son importance particulièrement par l'approche psychosociale si spécifique chez les finlandais. Ainsi, l'utilisation de psychologues en première ligne aida entre autres à la gestion des familles lors des trajets. D'ailleurs, les professionnels présents, pourtant expérimentés, révélèrent n'avoir jamais vécu une situation aussi difficile. Dans l'avion, nombres de proches firent des décompensations avec des malaises, des attaques de panique... Le recours au psychologue sans autre intermédiaire fut d'un grand secours. Soulignons enfin l'articulation internationale de l'aide, grâce au ministère des affaires étrangères finlandaises, entre l'Espagne, la Grèce et la Finlande. Elle fut très efficace et permit une gestion rapide, bien orchestrée, du rapatriement. L'approche psychosociale avec des psychologues expérimentés est ainsi particulièrement reconnue et notifiée dans les protocoles d'aides aux victimes par les instances ministérielles finlandaises avec les événements de ces deux dernières années.

Dans la deuxième situation, la petite ville de Kauhajoki fut le théâtre d'une tragédie meurtrière, un 30 octobre dans l'enceinte d'un établissement scolaire du secondaire. Un jeune homme de 22 ans, armé, vint dans une classe lors d'un examen et tira sur toutes les personnes présentes. Trois filles en réchappèrent, sautant par une fenêtre. L'enseignant eu la présence d'esprit de faire évacuer les autres classes en faisant une annonce par microphone, et ce avant que l'agresseur n'ait mis le feu à l'établissement. 200 étudiants et 40 enseignants eurent ainsi la possibilité d'échapper à la tragédie. La police et les pompiers ne purent intervenir qu'une demi-heure après les événements, car ils craignaient d'éventuels tirs provenant de l'agresseur. Une cellule de crise se mit en place très vite, constituée de 12 personnes. Les étudiants furent évacués

dans deux hôpitaux différents, et une aide psychosociale de 20 personnes fut mise en place dans la soirée. La Croix-Rouge dépêcha dès le premier jour trois psychologues. Les deux jours suivants, une équipe de crise de quinze psychologues intervenait. A Helsinki, cinq psychologues furent missionnés sur un numéro vert.

Dans cet exemple, Salli Saari fut satisfaite de la mobilisation rapide et conséquente de psychologues pour activer une aide psychosociale digne de ce nom. D'ailleurs, les trois filles qui en réchappèrent furent particulièrement traumatisées et eurent besoin d'un soutien ciblé important. Pour les autres, le réflexe de l'enseignant limita grandement les dégâts. Les autorités semblent très conscientes de l'importance de la mise en place de ces dispositifs de crises. Point important concernant cet événement, le partenariat avec les journalistes. Les finlandais ont pris l'habitude de prendre en compte les desiderata des victimes. Les journalistes nationaux, en bons partenaires de l'aide psychosociale fournie, restent très respectueux des demandes et des délais qu'on leur soumet, ne proposant des interviews que lorsque les victimes ou les familles des victimes s'en sentent prêtes. En fait, d'après Salli Saari, ce fût les journalistes des autres pays qui eurent beaucoup de mal à respecter les doléances des victimes, et qui posèrent ainsi problème en termes de survictimisation.

Les expériences finlandaises se révèlent ainsi très instructives pour nous tous, car elles prouvent qu'un partenariat constructif avec les journalistes est possible et qu'articuler rapidement des aides adéquates avec des professionnels aguerris est extrêmement positif pour les victimes. Dans bon nombre de pays encore, ces deux points sont largement négligés et donc à améliorer.

D. Spzepielak,
Chargé de mission crises et désastres



ACTUALITES EFPA

NORWAY, Oslo

The 11th European Congress of Psychology (ECP2009)

“A Rapidly Changing World, Challenges for Psychology”

organised by the Norsk Psykologforening under the umbrella of the European Federation of Psychologists' Associations (EFPA)

July 7-10, 2009

<http://www.efpa.eu/events/2009-07-07-a-rapidly-changing-world-challenges-for-psychology>

<http://www.ecp2009.no/>

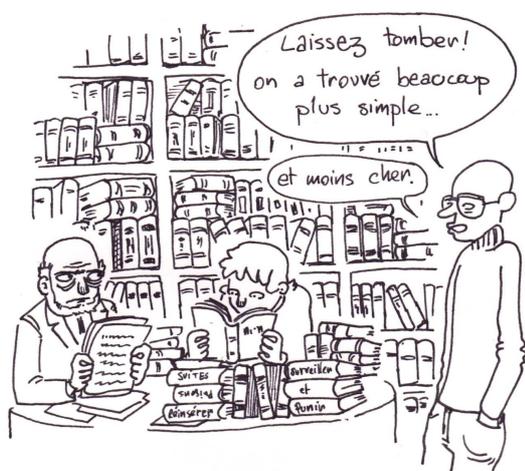
LA QUESTION DE LA DANGEROUSITE

Suite au meurtre d'un étudiant à Grenoble :

L'association Advocacy France, association d'usagers en santé mentale, dénonce l'utilisation d'un fait divers regrettable et tragique pour une fois encore faire l'amalgame entre maladie mentale, schizophrénie, et dangerosité et proposer dans la précipitation de fichier les personnes hospitalisées d'office.

Le texte suivant est un article de réflexion sur cette question en rappelant le droit des patients à un traitement digne, sans stigmatisation et a priori.

Utiliser ce fait divers alors que ce type de meurtre irresponsable n'arrive qu'une fois tous les 3 ans ne choque visiblement personne. Que le chef de l'état aille jusqu'à suggérer qu'une réforme hospitalière soit engagée à cause de ce fait divers, au risque d'enfermer à vie quelques 600 000 schizophrènes non plus !



A partir de quelques faits divers, ceux que l'on nomme, et qui se positionnent comme usagers, sont confrontés à ce douloureux amalgame : maladie psychique égale malades dangereux. Un « glissement de signifiant, (qui) fait que tout acte violent qui sort de l'ordinaire, soit par sa réalisation, soit par son horreur, soit par l'absence de motif évident, est attribué à un malade mental. 'C'est un acte fou' devient vite 'c'est l'acte d'un fou'... » (Pélicier, cité dans Clément, 1996, 39)

La question de la dangerosité n'est pas attachée à la personne mais bien à la personne en situation, dans ses rapports à un environnement, lu au sens large de tous ses déterminants.

Nous voilà bien au cœur des représentations sociales, des stéréotypes et des préjugés, dont certains nous viennent de très loin, et auxquels personne n'échappe, ni soignant, ni soigné, ni grand public : il en est de la dangerosité comme de l'insécurité, son existence relève d'un ressenti, d'un sentiment plus ou moins aiguë selon le contexte et les enjeux du moment. S'il existe bien des situations où des comportements dangereux sont identifiables, susceptibles d'être l'objet de pratiques de prévention, et, effectivement, se trouve sanctionnés par la loi, la notion de dangerosité est, elle, bien plus floue, difficile à identifier sans la mettre en lien avec les rapports sociaux existants dans une société donnée et l'idéologie amenée à en rendre compte, une certaine vision de l'homme et de son rapport à la société.

Aussi, il n'est pas étonnant de trouver parmi les différents acteurs (soignants, soignés, représentants des institutions, etc.) toutes les opinions, liées à ces idéologies, concernant la manière de problématiser la question de la violence et de la psychiatrie, d'envi-

sager le soin et la punition. Les associations d'usagers de la Psychiatrie, de la santé mentale, de parents et de famille n'échappent pas à ces différents positionnements. C'est ainsi, qu'au-delà de la question de la dangerosité du fou, il est question globalement des droits fondamentaux, des Droits de l'Homme, de l'Homme considéré comme différent, dément, déviant, criminel et ... des citoyens.

L'enjeu de ces débats est bien la place que les personnes concernées peuvent prendre dans la résistance aux politiques d'oppression qui avancent le plus souvent masquées, sous le prétexte de la rationalisation économique, de la nécessité et de l'impératif de ses marchés. La question de la violence d'une société qui prétend contrôler les individus, imposer ses propres définitions de ce qu'est un être humain, de ce qu'est faire société et ainsi légitimer des rapports de pouvoir et de production, intéresse tous les acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, traverse les champs des savoirs et des pouvoirs : serons nous en relever le défi ?



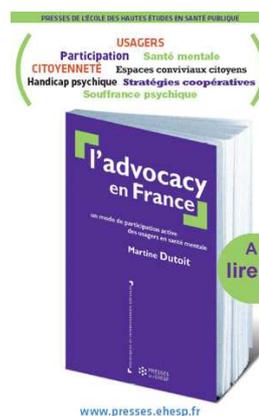
M. Dutoit,
Directrice d'Advocacy France,
5 place des fêtes 75019 Paris
Extrait de son intervention
« Quelques réflexions sur les usagers et la dangerosité : Discrimination ou état de nécessité ? »

Intervention XVIIe séminaire annuel du Comité Européen : droit, éthique et psychiatrie (CEDEP) en association avec Psychiatria Democratica, « Dangerosité, sécurité des personnes. Une question de santé mentale ? », Bari, 9-12 mai 2008.

www.advocacyfrance.com
www.forum.advocacy.fr

Martine Dutoit

L'advocacy en France



Dessin proposé par les ateliers perplexes:
<http://perplexes.org>

Nous illustrons, nous écrivons, contactez-nous : xda@alterm.org



Formation d'animateurs de groupes d'analyse des pratiques

Objectifs pédagogiques : acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans le travail demandé, l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation problème, étudier ses principaux aspects, notamment ses dimensions professionnelles et personnelles

Objectifs pratiques : trois thèmes principaux sont abordés durant les sessions : • Spécificité de l'écoute des professionnels en situation d'analyse des pratiques, ce qu'elle demande comme ajustement par rapport à la pratique des psychologues en relation de face à face. • Finalités, principes et méthodes d'animation des groupes d'analyse des pratiques, • Préparation, suivi et organisation matérielle de ce type de réunion, utilité et méthodes d'élaboration des comptes rendus

Méthodologie : • Elles sont actives et participatives et demandent une implication des stagiaires tout au long de la formation. • Des exercices, des présentations de cas, des mises en situation, leur permettront de mieux comprendre le fonctionnement des groupes et de ses participants et de s'exercer à l'animation. • L'entraînement à l'animation des réunions d'analyse de pratiques professionnelles à partir de cas concrets apportés par les participants ou (et) l'animateur permettra la prise en main de méthodes d'exposition et d'explicitation des problèmes.

Apports théoriques : Ils seront proposés en réponse aux questions des participants et en tenant compte de l'expérience de chacun. Sont généralement présentés : Les principes du fonctionnement d'un groupe en réunion Sens, objectifs et spécificité des réunions d'analyse des pratiques Les concepts et les méthodes de conduite des réunions d'analyse des pratiques Les conditions de réussite, les écarts, les difficultés

Public concerné : psychologues

Intervenants (sous réserve de modification): Georges Arbuz, Psychosociologue, enseignant formateur à Paris VII et à Paris XIII, membre du Groupe de Recherche sur l'Enfance et l'Adolescence, (GRAPE) et de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie et Sylvie Dauriac, Psychologue clinicienne, Formée à l'animation de groupes et à l'analyse des pratiques au GRAPE

Modalités : Durée : 6 jours en trois sessions de deux jours chacune avec un intervalle d'environ un mois entre les sessions Taille du groupe : 12 à 14 participants Dates : 26 et 27 janvier, 16 et 17 mars, 11 et 12 mai 2009 Lieu de la formation : Paris

Tarif :
1 200 € Institutions et organismes
800 € Inscriptions individuelles
740 € Inscriptions membres de la FFPP

Renseignements et Inscriptions : contact Jeannine Accoce FFPP c/o J. Accoce 77 rue Claude Decaen – Hall 10 - 75012 Paris Mail: siege@ffpp.net Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir - tel/fax 01 55 20 54 29
Site internet : www.psychologues-psychologie.net

FICHE D'INSCRIPTION



Formation choisie :

AGAP Libéral Annonce
Ecrits Institutions Communication

NOM : _____ Prénom : _____

Spécialité de Profession : _____

Numéro d'adhérent individuel FFPP ou nom de l'organisation fédérée : _____

Adresse personnelle : _____

Tél personnel : _____ Courriel Personnel : _____

- | | | |
|-----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1. Prise en charge individuelle : | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2. Prise en charge par un organisme public | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3. Prise en charge par un organisme privé | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 4. Prise en charge dans le cadre de votre DIF | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Nom et adresse professionnelle: _____

Tél. professionnel : _____ Courriel Professionnel : _____

Une convention sera adressée pour la prise en charge au titre de la formation continue
Ci-joint un chèque à l'ordre de la **Fédération Française de Psychologues et de Psychologie**
Règlement par virement (1)

Date : _____ Signature : _____

(1) Coordonnées bancaires : Titulaire du Compte FFPP Formation 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
Code banque 30002 - Code Guichet 00456
Numéro de compte 0000445805H - Clé RIB 77
Domiciliation LCL PARIS DAUMESNIL
Code BIC CRLYFRPP
Code IBAN FR43 3000 2004 5600 0044 5804 G13

Nous publions dans Fédérer un texte du Bulletin de Psychologie auquel nous accordons d'autant plus de place que la FFPP entretient des relations de partenariat avec cette revue scientifique.

La position du Bulletin s'inscrit dans un large débat qui concerne la communauté scientifique, débat qui concerne les critères de reconnaissance des revues et supports de publication pour les chercheurs et plus largement tous les dispositifs d'expertise et de diffusion de la connaissance.

Ce point sera abordé en partenariat avec la SFP à l'occasion de la prochaine AG de l'AEPU et nos organisations seront amenées à la suite à contribuer à ce débat majeur.

En réponse aux classements des revues, pour le moins fantaisistes, opérés par la commission AERES-CNRS-CNU, le Bulletin de psychologie exprime sa position et publie une analyse, signée par Stéphane Laurens, de "L'étrange classement des revues de psychologie et le mystérieux cas du Bulletin de psychologie".

<http://www.bulletindepsychologie.net/vente/Etrange%20classement%20des%20revues%20de%20psychologie.pdf>

Nul n'ignore plus que l'État français a entrepris de se moderniser. Pour ce qui touche à l'enseignement supérieur et à la recherche, des opérations majeures ont été lancées avec, entre autres, l'installation, en 2007, d'une Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Depuis cet été, un classement des revues de psychologie, et autres domaines des sciences humaines et sociales, réalisé sous l'autorité de l'AERES, agite, non sans raison, universitaires, chercheurs, responsables de publication. Des centaines de revues scientifiques ont été classées en trois catégories censées représenter leurs qualités : catégories A et B, regroupant les revues de tout premier plan et importantes, la catégorie C, désignant des revues de second rang ou revues non scientifiques (vulgarisation, etc.). C'est dans cette dernière catégorie que se trouve classé le *Bulletin de psychologie* !

Ceux de nos lecteurs, chercheurs et enseignants chercheurs, travaillant en France, savent, aujourd'hui, ce qu'il en est. Quelques informations et commentaires éclaireront nos lecteurs praticiens de la psychologie et ceux, nombreux, qui dans des universités ou des centres de recherche à l'étranger, prennent connaissance, à travers le *Bulletin de psychologie*, des travaux qui intéressent leur domaine.

Ce classement des revues est présenté comme un outil destiné à l'évaluation des qualités de candidats à l'enseignement, à la recherche, des qualités des laboratoires de recherche. Qu'un Ministère se doive d'évaluer ce que font les chercheurs et les universitaires, rien de plus normal et légitime. On pouvait espérer que cette agence, « autorité administrative indépendante » se dote d'outils valides et reconnus. Or l'AERES, ayant requis, pour la circonstance, quelques membres du CNU et du CNRS, pour la psychologie tout au moins, a choisi un classement résultant de l'utilisation de l'un des outils les plus contestables et critiqués en matière de bibliométrie, le facteur d'impact. Selon l'AERES, « Dans l'ensemble, la classification A, B, C correspond à l'étendue du rayonnement des revues » dont est censé rendre compte le facteur d'impact. Que le rayonnement d'une revue soit réduit au calcul de la consommation de ses articles scientifiques, est sidérant et discrédite la commission AERES-CNRS-CNU elle-même.

Tout le monde connaît aujourd'hui les ficelles que peuvent utiliser les directeurs de publication et les éditeurs pour gonfler le facteur d'impact d'une revue (1). Les premiers, avec le concours des relecteurs, conseilleront à l'auteur d'un article d'ajouter telle et telle référence, les seconds afficheront les articles en ligne, avant publication, par exemple, multipliant ainsi l'affichage des « bonnes » références.

Outre le fait que ces manipulations contribuent à faire monter le fameux facteur d'impact, elles augmentent du même coup le

poids des revues en langue anglaise, largement dominantes en psychologie comme dans tous les domaines scientifiques. Or, la plupart des revues de langue française ont été classées en C, quelques unes d'entre elles ont été, dans un deuxième classement publié un mois plus tard, haussées de C à B, mais affublées d'un nez rouge - elles sont alors notées B' - selon des critères pour le moins opaques. À l'issue de cette révision, le *Bulletin de psychologie* reste classé en C.

Précisons que le résultat, provocateur, des travaux de la commission a été modulé par quelques considérations. Certaines font appel à un argument d'autorité : la dimension internationale de l'opération. La commission s'est référée au classement de la Fondation européenne de la science (ESF) qui a publié l'Index européen de référence pour les humanités (ERIH). D'ailleurs l'ERIH donne un sens différent aux catégories : « c'est un classement manifestant la visibilité internationale des revues : A = revue de niveau mondial ; B = revue de niveau international ; C = revue de niveau national. À noter : ce classement n'est pas lié à un jugement de valeur - les revues sélectionnées étant toutes de bon niveau ; autrement dit, une revue classée C peut être d'excellent niveau mais n'avoir qu'un rayonnement national. »

D'autres considérations visent l'apaisement, en assurant que, pour la 16e section du CNU, le rang de la revue ne fait pas partie des critères de qualification retenus par la section.

Tous, ESF, AERES, accompagnent leurs listes d'un avertissement : attention à ne pas l'utiliser isolément, comme unique critère, pour la promotion ou la qualification de candidats à un poste, pour une bourse de recherche...

De tels avertissements sont raisonnables, de même qu'il est raisonnable de penser que toute instance d'évaluation a pour fonction de classer et, par conséquent, d'éliminer. Or quoi de plus efficace que le recours à un critère, parmi d'autres, bien sûr, simple d'usage, et qui, de plus, bénéficie de l'onction de la « communauté scientifique internationale ». De tels avertissements sont-ils plutôt naïfs ou simplement cyniques ?

On est confondu de constater à quel point nos scientifiques d'aujourd'hui ont intégré le virus du productivisme, dont celui de la citation n'est qu'un sous-produit. C'est, d'un côté, la marque d'une aliénation à une idéologie affairiste et mondialiste, et, d'un autre côté, une infantilisation de ceux qui sont invités à croire - ou à faire semblant de croire - que, pour être publiés, le plus important n'est pas de penser de façon originale, mais d'être dans le moule, en déférant aux normes de productivité. Citer un article sans l'avoir lu tend, malheureusement, à devenir monnaie courante, et les contacts qu'entretiennent les membres d'un comité de lecture, d'un comité de rédaction, avec les auteurs d'articles, permettent fréquemment de repérer l'artifice.

On est confondu, encore, de voir ce classement diffusé aussi brutalement alors que, sur le plan national, comme à l'échelle européenne se multiplient travaux de commissions, congrès internationaux (2). On y trouve des recommandations de prudence quant à l'utilisation de classements de revues issus de leur facteur d'impact, à la nécessité impérieuse de validation externe de ce facteur. Soit le B. A. BA d'un travail de quantification. Comment comprendre la diffusion de ces listes de classement, par la commission AERES-CNRS-CNU, composée de personnes supposées averties de leur caractère simpliste et de leur absence radicale de valeur scientifique ?

À l'endroit de tels classements, les réactions vives et virulentes ont été et continuent d'être nombreuses dans le domaine des sciences humaines et sociales, en France, bien sûr, mais en Europe, dont la lettre des responsables de dix revues notaires d'histoire des sciences, en langue anglaise, demandant qu'elles soient retirées des listes de l'ERIH. Aux États-Unis et au Canada, chercheurs et universitaires sont fatigués de devoir lutter avec de débilissants facteurs d'impact qui n'informent en rien sur la qualité d'un article, la qualité d'un auteur, la qualité d'une équipe, mais comptabilisent à l'aune d'un indicateur de consommation industrielle.

En France, les protestations (3) entraînent des mouvements de personnel, des démissions ou propositions de démission, mais aussi,

des discussions, des révisions. Il n'en reste pas moins que le classement diffusé est, pour notre part, fortement préjudiciable aux auteurs, aux experts, aux lecteurs et à l'équipe qui anime le *Bulletin de psychologie*.

Voici quelques années, en 2003, Philippe Jeannin, chargé de mission, remettait à la Direction de la recherche du ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, un rapport synthétique et final de mission (1999-2003) « Revuemétrie de la recherche en sciences humaines et sociales ». Le *Bulletin de psychologie* apparaissait au troisième rang des revues de langue française sous le critère « revue au cœur de la discipline dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier ». Dans la totalité des revues de psychologie, soit au niveau international, le *Bulletin de psychologie* était classé au 30e rang sous ce même critère. On se demande pourquoi, cinq années plus tard, aucune référence n'est faite à ce travail. Que s'est-il donc passé pour que le *Bulletin de psychologie* passe de la catégorie des revues « dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier » à la classe C : revue de second rang, revue non scientifique, ou, moindre mal, revue de niveau national (4) ?

Est-ce qu'une revue, dont plus de 30 % des abonnés sont à l'étranger, dont 25 % des auteurs, premiers signataires, publiés en 2007, sont affiliés à une université étrangère, est une revue de « niveau national » ? Pourquoi des bibliothèques universitaires du Canada, des États-Unis, de plusieurs pays d'Amérique du sud, mais aussi du Liban, de pays d'Europe centrale et de l'Est restent-ils fidèlement abonnés au *Bulletin de psychologie*, sinon pour avoir connaissance de travaux qui ne sont pas tous passés au moule des normes productivistes ? Enfin, le classement, même « corrigé », est un camouflet porté à la francophonie, dont le XXIIe sommet vient de s'achever à Québec. Est-ce en déconsidérant des revues scientifiques de langue française que l'AERES entend justifier sa politique ?

(1) Voir, notamment, Beauvois J.-L., Pansu P., *Facteur d'impact et mondialisation culturelle*, *Psychologie française*, 53, 2008, p. 211-222 et Tiberghien G., Beauvois J.-L., *Domination et impérialisme en psychologie*, *Psychologie française*, 53, 2008, p. 135-155. Voir, également, Gingras Y., *La fièvre d'évaluation de la recherche. Du mauvais usage des faux indicateurs. Note de recherche*, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Université de Québec à Montréal, mai 2008.

(2) Citons, entre autres les réunions, en 2007 et 2008, de la commission du CNRS « Évaluation de la production scientifique en sciences humaines et sociales », la réunion annuelle de l'International Society for Scientometrics and Informetrics, en juin 2007, à Madrid.

(3) Voir l'appel « Pour le retrait complet et définitif de la "liste des revues" de l'AERES », <<http://www.appelrevues.org/>>.

(4) Stéphane Laurens, membre de notre comité de rédaction, publie une analyse très instructive, fondée sur la base de données PsyInfo <<http://www.bulletinpsychologie.net/>>.

AGENDA

- **Comité d'organisation des 4èmes Entretiens Francophones de la Psychologie**
Vendredi 5 décembre de 13h à 16h
A l'Institut de psychologie à Boulogne
- **Réunion du Bureau Fédéral Élargi**
Vendredi 5 décembre 2008 - de 17h à 20h
- **3è congrès ordinaire de la FFPP**
Samedi 6 décembre 2008 - de 10h à 17h
A l'Institut de psychologie à Boulogne
- **Année 2009**
21 mars 2009/13 juin 2009 : Conseil d'Administration Fédéral
- **En préparation**
15 et 16 mai 2009 : Journées d'Étude et de Formation sur la géronto- psychologie.
- Journée d'étude sur le Débriefing : date à définir.

Ce mois-ci dans
Le Journal des psychologues
n° 263, Décembre 2008

Violences dans l'adolescence

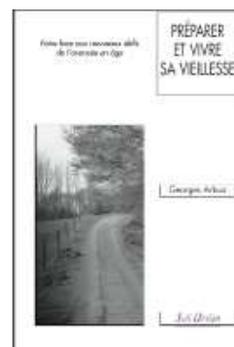


Ce mois-ci dans
Sciences Humaines
n° 199, Décembre 2008

Psychologie de la crise

N° spécial
Sciences Humaines
Novembre-Décembre 2008

Comprendre Claude Lévi-Strauss



Préparer et vivre sa vieillesse
Faire face aux nouveaux défis de l'avancée en âge

Georges Arbuz

Les Français sous psychotropes

http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/11/08/les-francais-sous-psychotropes-par-sandrine-blanchard_1116431_3232.html

Les pysy scolaires répondent aux pysy libéraux

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-pysy-scolaires-repondent-aux-pysy-liberaux_676415.html

Education: budget voté, enseignants spécialisés inquiets

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/education/education-budget-vote-enseignants-specialises-inquiets_676501.html
http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/11/04/les-reseaux-d-aide-aux-eleves-en-difficulte-au-coeur-du-conflit-avec-xavier-darcos_1114503_3224.html
<http://www.liberation.fr/societe/0101267623-mobilisation-massive-dans-l-education>

Le Vatican accepte le recours à des psychologues pour les séminaristes

<http://www.leparisien.fr/liveafp-monde/le-vatican-accepte-le-recours-a-des-psychologues-pour-les-seminaristes-30-10-2008-294126.php>
http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/international/europe/20081030.FAP4999/le_vatican_recommande_le_recours_a_des_psychologues_pou.html

Des électrodes pour soigner les TOC

<http://www.leparisien.fr/abo-vivremieux/des-electrodes-pour-soigner-les-toc-13-11-2008-308470.php>
<http://www.destinationsante.com/TOC-la-neurochirurgie-progresse.html>

Hôpitaux de Paris - Bachelot attendue de pied ferme

<http://www.leparisien.fr/abo-economie/bachelot-attendue-de-pied-ferme-13-11-2008-308436.php>

Osez la... gentillesse !

<http://www.leparisien.fr/societe/osez-la-gentillesse-13-11-2008-308398.php>

De plus en plus d'enfants hyperactifs hospitalisés en psychiatrie (Belgique)

<http://www.psychomedia.qc.ca/pn/modules.php?name=News&file=article&sid=6400>

Bienvenue chez les "psy"

http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/11/17/bienvenue-chez-les-psy-par-sylvie-kauffmann_1119613_3232.html

Violences conjugales: état des lieux

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/violences-conjugales-etat-des-lieux_705113.html

Jeunes suicidaires : le double rôle du Web

http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/11/18/jeunes-suicidaires-le-double-role-du-web_1120061_3224.html

La cyberdépendance passée au crible

<http://www.lepoint.fr/actualites-technologie-internet/la-cyberdependance-passee-au-crible/1387/0/293769>

La psychiatrie appelle à désobéir

<http://www.liberation.fr/societe/0101265398-la-psychiatrie-appelle-a-desobeir>

Nicolas Sarkozy veut une réforme du droit de la psychiatrie

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/nicolas-sarkozy-veut-une-reforme-du-droit-de-la-psychiatrie_701090.html
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/meurtre-de-grenoble-sarkozy-veut-une-reforme-du-droit-de-la-psychiatrie_701617.html
<http://societe.blogs.liberation.fr/laplumeetlebistouri/2008/11/malades-mentaux.html>

Rétention de sûreté: "on peut évaluer la dangerosité d'un criminel"

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/retention-de-surete-on-peut-evaluer-la-dangerosite-d-un-criminel_706216.html

La psychiatrie française va de plus en plus mal

http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/11/20/la-psychiatrie-francaise-va-de-plus-en-plus-mal_1120942_3224.html
http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/11/20/psychiatrie-en-detresse_1120915_3232.html

Lu dans la Gazette Santé Sociale



Un constat alarmant dressé par Dominique Versini

La Défenseure des enfants a remis ses rapports annuels au président de la République et au Parlement, le 20 novembre 2008, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Sur les 1.758 réclamations traitées par les services de la Défenseure des enfants, relatives à 2.423 enfants, la thématique du maintien des liens entre les parents et leurs enfants représentent 45% des réclamations qu'il s'agisse de l'exercice de l'autorité parentale ou de la contestation de mesures...

Le Conseil d'Etat rejette la demande de suspension du fichier Edvige

Le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté le 29 octobre la demande de suspension du décret autorisant le fichier policier Edvige, dont le retrait a été annoncé par le gouvernement. La plus haute juridiction administrative a débouté plusieurs organisations (**Syndicat des avocats de France**, **CFDT**, **CGT**, **Collectif contre l'homophobie**, **Cap-21**) qui reprochaient au ministère de l'Intérieur de ne pas avoir encore à ce jour retiré officiellement le **décret du 27 juin** créant Edvige.

Rassemblement devant l'AP-HP pour protester contre la «suppression d'activités»

Environ 500 personnes se sont rassemblées, le 24 octobre, pour protester contre toute "suppression d'activités" à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (**AP-HP**).

Et aussi sur sante.net :

« Les Japonais traitent leur dépression par psychothérapie au téléphone », « un quart des centaines souffriraient de dépression »



L'Association Française de Psychologie Communautaire (AFPC)

fête son deuxième anniversaire. La psychologie communautaire prend peu à peu sa place dans le paysage des sciences humaines et sociales :

Dès novembre 2008, un séminaire de réflexion sur la discipline sera organisé par l'AFPC.

En décembre 2008, la revue Pratiques Psychologiques éditera le premier numéro spécial sur la discipline, sous l'égide de l'AFPC.

En 2009 se tiendra à Paris le 7e congrès européen de psychologie communautaire.

Visitez notre site sur

www.psychologie-communautaire.fr

APPEL A COMMUNICATIONS



3^{ème} colloque Psychologie & psychopathologie de l'enfant
PARIS 8, 9 & 10 octobre 2009 Palais de la Mutualité
Aux sources de la violence – de l'enfance à l'adolescence

Les propositions de communications (individuelles ou d'équipes, universitaires, praticiens ou chercheurs) porteront sur le thème du colloque et seront en rapport avec son argumentaire. Elles pourront être retenues dans le cadre des sessions semi-plénières et des symposiums, soit pour une présentation orale (20 minutes), soit pour une présentation sous forme de poster numérique (7 minutes) projetée en présence de l'auteur au cours d'un symposium, ou en accès libre pendant la durée du colloque.

Voir argumentaire colloque sur : www.psy-colloque-2007.org

Format de soumission :

Une page en police Arial 10 comprenant les informations suivantes, dans l'ordre mentionné :

- le titre de la communication
- le nom de l'auteur (ou des auteurs), l'institution d'appartenance, les adresses postale et électronique
- un texte de 25 lignes présentant le contenu de la communication, et au maximum 5 références (y compris celles éventuelles de l'auteur).

Comité scientifique :

Toutes les propositions de communications et de posters numériques lui seront soumises. Il formulera des avis et des suggestions, sélectionnera les communications et proposera aux auteurs le format retenu dans le cadre du programme final (communication orale ou poster numérique).

Calendrier :

Date limite de soumission : 15/01/09

Date de retour : 15/03/09

Adresse pour l'envoi des propositions par courrier électronique ET postal :

► courrier électronique : yovazopoulos@free.fr et siege@ffpp.net

► courrier postal : *Colloque Psy enfant 2009 – FFPP*

Institut de psychologie – Université Paris-Descartes
71, avenue Edouard Vaillant
92774 BOULOGNE-BILLANCOURT cedex



INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

71, av. Edouard Vaillant
92774 Boulogne Billancourt

Métro Marcel Sembat

LA VIOLENCE DE L'IMAGE ABORDS CLINIQUES

Samedi 13 décembre 2008

Colloque organisé par le Collège International de l'Adolescence (CIA) et le Laboratoire de Psychologie Clinique et de Psychopathologie (Université Paris Descartes)
Avec la participation de l'Université Paris Diderot

Renseignements et inscriptions

Tel : 01 55 20 58 22 (mardi, mercredi, jeudi après-midi)
Site : www.cia-adolescence.com



L'esprit de la Psychologie



Créée en 2003 dans une dynamique unitaire pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'oeuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à construire.

De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des problèmes juridiques aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et de leur profession et impliqués dans ce qui les concerne directement.

La conscience de nous ... dans le souci des autres...

Se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le **Code de déontologie est la clé de voûte**,

S'organiser dans l'intelligence des cultures et des références partagées,

Valoriser et renforcer le cadre identitaire,

Rassembler les psychologues à titre individuel et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance de la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice,

Pour **mieux servir** le public, **mieux écouter** les patients, **mieux analyser** les situations, **mieux conseiller** les groupes sociaux et les institutions, et davantage travailler dans le souci des autres... la FFPP a de grandes ambitions pour les psychologues.

Le fonctionnement d'une grande fédération professionnelle avec :

- une présidence (Prof. Roger Lécuyer jusqu'à fin 2008, puis 2 co-présidents fin 2008 : Benoît Schneider, universitaire et Brigitte Guinot, psychologue), et un bureau fédéral de 7 membres élargi à 11 chargés de mission,
- un cadre salarié (Jeannine Accoce, psychologue) responsable du siège et du secrétariat,
- un Conseil d'administration Fédéral qui se réunit 3 fois par an,
- 14 organisations membres,
- des adhérents individuels dont le nombre progresse de 20% chaque année

Pour accompagner cette évolution responsable d'une profession en marche,

vous pouvez devenir membre adhérent individuel et
- recevoir :

le mensuel Fédérer en version numérique ou papier
une assistance professionnelle et une aide et assistance
juridiques : APAAJ créée par la FFPP

- bénéficier de :
tarifs réduits d'inscription aux formations, aux colloques,
aux Entretiens

Après 5 ans d'existence, des initiatives et des réalisations fortes, avec :

- des interventions auprès des autorités, des Ministères, des instances officielles, des élus... entre autres sur l'article 52 (titre de psychothérapeute), ou sur les stages étudiants... des actions avec les associations d'usagers, des travaux sur les pratiques professionnelles et la déontologie...
- des invitations constantes et des rencontres attendues avec les associations et organisations nationales de psychologues,
- des liens avec les organisations de professions associées (pdo-psychiatres, psychiatres, orthophonistes) et le milieu associatif,
- la conception et l'organisation des 3es Entretiens de la Psychologie du 3 au 5 juillet 2008 à Paris (après 2004 et 2006) avec la FBP/BFP - Fédération belge des Psychologues et la FSP - Fédération suisse des Psychologues,
- la programmation et l'organisation du 3e colloque francophone en Psychologie & Psychopathologie de l'enfant les 8, 9 & 10 octobre 2009 au Palais de la Mutualité à Paris (après 2005 et 2007) avec l'accueil de près de 2000 psychologues de l'enfance, qui en fait la plus grande manifestation professionnelle en Psychologie,
- un journal mensuel d'informations "Fédérer" (en version numérique et version papier) avec toutes les actualités de la profession,
- un site internet avec informations, actualités, débats, textes officiels, études, publications, agenda de formations, archives, forums de discussion...
- des journées d'études, conférences-débats, réunions professionnelles, sessions de formation aux niveaux régional et national,
- des partenariats éditoriaux avec les revues professionnelles et scientifiques comme le Bulletin de Psychologie, les médias spécialisés et les éditeurs comme Dunod, des publications mensuelles comme le Journal des Psychologues et Sciences Humaines,
- le soutien et le financement complet de la CNCDP - Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues,
- la préparation et le fonctionnement de la 1e Conférence de Consensus en Psychologie sur L'examen psychologique et les utilisations des mesures en Psychologie de l'enfant en 2008-2009 avec un colloque public qui réunira experts et jury,
- ses activités européennes et internationales avec la mise en place en France de la certification EuroPsy, la représentation de la France à l'EFPA - European Federation of Psychologists' Associations, sa qualité de membre associé à l'ITC - International Test Commission et futur membre à l'IUPyS - Union Internationale de Psychologie Scientifique, sa collaboration à l'organisation en 2014 à Paris du Congrès international de l'IAAP - International Association of Applied Psychology.

- participer et contribuer :

au développement et à la promotion de la profession
aux débats et réflexions partout où ils s'engagent

- demander :

le soutien de vos collègues et de votre fédération
la prise en compte de vos idées et avis sur les décisions
professionnelles à venir

site internet : www.ffpp.net - courriel : siege@ffpp.net
tél - fax : 01 55 20 54 29

FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS